

MULTI UNITS FRANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS
441 298 163 RCS PARIS
(la « **SICAV** »)

Le Représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zurich, souhaite informer les investisseurs en Suisse des modifications suivantes apportées au prospectus :

MODIFICATION DU PROSPECTUS DE MULTI UNITS FRANCE CONCERNANT LES COMPARTIMENTS LISTÉS EN ANNEXE 1 (LES « COMPARTIMENTS »)

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Par la présente lettre, nous vous informons qu'Amundi Asset Management agissant en tant que société de gestion (la « **Société de gestion** ») de la SICAV Multi Units France, a décidé de procéder à la modification de la proportion minimale d'investissements durables¹ des Compartiment tel qu'indiqué en Annexe 1.

Les Compartiments conserveront toutes leurs autres caractéristiques, notamment leur profil de rendement/risque, leur objectif ainsi que leur stratégie d'investissement, les codes de négociation et l'ensemble de leurs frais.

Ces modifications entreront en vigueur le 07/06/2023.

Le Prospectus de Multi Units France et les informations précontractuelles des Compartiment seront modifiés en conséquence à la date d'entrée en vigueur de ces changements.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du DICI disponibles sur le site www.amundiETF.fr. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud LLINAS
Responsable des ETF, Indiciel & Smart Beta du Groupe Amundi.

¹ Proportion (%) minimale d'investissements durables tels que définis par le règlement 2019/2088/UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation) « **SFDR** », le règlement délégué 2022/1288/UE « **RTS Disclosure** » et le règlement 2020/852/UE (« **Taxonomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR.

Annexe 1 – Modification de la proportion minimale d'investissements durables des Compartiments

Nom du Compartiment	Code ISIN	Proportion d'investissements précédente	minimale durables	Nouvelle proportion minimale d'investissements durables
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF	FR0010524777 FR0014002CG3	10%		20%
Lyxor MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF	FR0010296061 FR0011363423	5%		20%
Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF	FR0010527275 FR0014002CH1	10%		25%

Des informations complémentaires peuvent être disponibles auprès du représentant en Suisse. Le prospectus, la feuille d'information de base, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse

Zurich, le 02/06/2023

Représentant et agent chargé du service du paiement en Suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zurich
Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich